

RESULTAT DE CONCOURS

POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT : Cté d'Agglomération Val de France, 1 boulevard Carnot, à l'attention de M. le président de la Communauté d'agglomération Val de France, F-95400 Villiers-le-Bel.

Adresse(s) internet : <http://www.agglo-valdefrance.fr>.

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) : Collectivité territoriale.

OBJET DU CONCOURS/DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de la bibliothèque intercommunale du quartier des Carreaux de Villiers-le-Bel.

Description succincte :

Le programme de travaux prévoit la construction de la bibliothèque intercommunale située quartier des Carreaux à Villiers le Bel dans le cadre d'une opération de rénovation urbaine.

Coût prévisionnel des travaux : 1 350 000 euros ht

Le programme prévoit la réalisation d'un équipement de 700 mètres carrés SHON sur un terrain d'une superficie de 1 114 mètres carrés, qui intègre un espace accueil, des espaces de lecture publique (BD, documentations, fiction adulte, fiction jeunesse, actualités), un espace d'animation et les locaux de services nécessaires.

Date de notification du marché : 02/01/2009.

Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 71222000.

Publication antérieure concernant le même concours :

Numéro de l'avis au JO : 2008/S90-122330 du 09/05/2008.

RÉSULTATS DU CONCOURS

n° : CA Vdf 08-033

Montant de la ou prime(s) attribuée(s) (T.T.C.) : 9 000 euros

Nombre de participants : 3.

Nom(s) et adresse(s) du/des lauréat(s) du concours :

BASALT ARCHITECTURE, 2 bis rue Henri Courdert, F-95580 Margency.

CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FOND COMMUNAUTAIRES : Non.

AUTRES INFORMATIONS :

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 12 janvier 2009.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 91 B, annonce n° 272 du 10 mai 2008.

PROCÉDURES DE RECOURS

Introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction des recours : précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : en vertu des dispositions du code de Justice Administrative (L 211-4 et R 421-4 à R 421-5) le candidat dispose d'un délai de recours de 2 mois à compter de la réception de la notification de rejet de son offre. La Juridiction compétente pour en connaître est le Tribunal Administratif.

Classification des produits :

- Services fournis principalement aux entreprises